

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2019 soit 4,16 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratif

7218719301 - AA

Challans Gois Communauté

Procédure de modification n° 3
du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune
de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON (85670)

ENQUÊTE PUBLIQUE 2ÈME AVIS

Par arrêté n° 20-07, le Président de Challans Gois Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron (85670).

A cet effet, Mme Mireille AMAT, ingénieure en biologie, a été désignée comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Cette modification a pour objectifs de :

- Réduire le périmètre de la zone 1AUI du Quarteron (pôle d'équipements publics),
- Corriger une erreur matérielle constatée sur le zonage du hameau de la Forêt Quéry (2 maisons de tiers en zone A),
- Remettre à plat les règles d'urbanisme pour accompagner la création du quartier de la Brosse (zonage, OAP et règlement écrit).

L'enquête se déroulera en Mairie du lundi 17 février 2020 au vendredi 20 mars 2020 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- Le lundi 17 février 2020 : de 9 h 00 à 12 h 30,
- Le mercredi 26 février 2020 : de 13 h 30 à 17 h 30,
- Le samedi 7 mars 2020 : de 10 h 00 à 12 h 00,
- Le vendredi 20 mars 2020 : 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de Saint-Christophe-du-Ligneron et au siège de Challans Gois Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de Challans Gois Communauté : www.challansgois.fr, rubrique : Nos projets, Enquêtes publiques.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie, 6, place de la Mairie, 85670 Saint-Christophe-du-Ligneron ou par mail, à l'adresse : enquetepublique-plu-scdl@challansgois.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an, un mois après la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Le Président de Challans Gois Communauté

7221054901 - AA

AVIS

Par délibération en date du 17 février 2020, le conseil municipal de Le Fenouiller a décidé d'instituer un "droit de préemption urbain" (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) tel qu'elles figurent sur les documents graphiques du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 17 février 2020.

L'existence de ce droit entraîne, pour les propriétaires d'immeubles situés à l'intérieur des zones concernées, l'obligation de déposer une déclaration d'intention d'aliéner en mairie préalablement à la vente de leurs biens.

7221055501 - AA

Commune de LE FENOILLER

Approbation de la révision du P.L.U.

AVIS

Par délibération en date du 17 février 2020, le conseil municipal de Le Fenouiller a approuvé la révision des dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Le Fenouiller. Il peut également être consulté sur le site www.lefenouiller.fr

étés

7221367301 - VS

RESA AIRPORT DATA SYSTEMS

Société par actions simplifiée au capital de 262 925 euros
Siège social : 16, rue Augustin Fresnel, Pôle d'activités de la Bretonnière
85600 MONTAIGU-VENDEE
383 811 551 R.C.S. La Roche-sur-Yon

TRAOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une décision du Président en date du 31 décembre 2019, il résulte de la décision Extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Société que M. Renaud WILLARD, demeurant 32 bis, quai Léon Sécher, 44400 Rezé a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée de 3 ans, à effet du 1er janvier 2020, et aux termes d'une autre décision du Président en date du 31 décembre 2020, et de la décision Extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Société que M. Louis d'ABRAVANEL demeurant 3, rue Francisque Sarcey, 85600 Montaigu-Vendée a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée de 3 ans, à effet du 1er janvier 2020.

Le Président

7221662901 - VS

Etude de Maître Gilles HEYTIENNE

Notaire à Noirmoutier-en-l'Île (Vendée), 14, rue de la Prée aux Ducs

AVIS DE CONSTITUTION

Acte reçu par Sophie NOGIER-HEYTIENNE, Notaire en l'Etude de Me Gilles HEYTIENNE, notaire à Noirmoutier-en-l'Île (Vendée), 14, rue de la Prée aux Ducs, le 17 février 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, de la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : LOVIAN.

Le siège social est fixé à : Noirmoutier-en-l'Île (85330), 42, rue de la Prée aux Ducs.

La durée est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : deux mille euros (2 000 euros).

Les apports sont en numéraire, à libération ultérieure.

Les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : M. Elie FRADET, demeurant à Noirmoutier-en-l'Île, 7, impasse de la Borderie.

La présente société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Pour avis
Le Notaire.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Par décision du conseil d'administration en date du 17 février 2020, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société de 16101 euros, par l'émission de 16101 actions nouvelles de 1 euro chacune.

7221703901 - VS



AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous signature privée en date aux Herbiers du 12 février 2020, ont été constitués les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Société civile immobilière.

Forme : Société constituée en qualité de Société civile immobilière.

Capital : 50000 euros.

Siège : 11, rue Charles Gounod, 85500 Les Herbiers.

Objet : fabrication et vente de produits de boulangerie.

Le commerce d'achat et de vente de produits de boulangerie, la location et l'exploitation de locaux, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait être propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Le capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Chaque associé souscrit une action de 100 euros.

Agrement : M. Elodie COLINEAU et M. Geoffrey HUMEAU, demeurant ensemble à Noirmoutier-en-l'Île, 85500 Les Herbiers.

Les cessions de parts relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par l'assemblée générale des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales.

Toute cession de parts est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés.

La présente société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon.

Le Président : M. Elodie COLINEAU

85350 l'Île d'Yeu

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de La Roche-sur-Yon

Le Gérant

7221876701 - VS

MEILLERAIE ENROBÉS

SARL au capital de 50 000 euros
Siège social : Lieudit « Les Carrières », 85700 LA MEILLERAIE-TILLAY
479 993 693 R.C.S. La Roche-sur-Yon